

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150907_02

Séance du 7 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

31 août 2015

Date d'affichage :

14 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Commune nouvelle : charte et modalités de consultation de la population

Dans la suite des échanges qui ont été entrepris depuis le printemps 2015 avec le conseil municipal de Communailles-en-Montagne, M. le Maire fait le point sur les dernières rencontres qui ont abouti à la rédaction conjointe d'une charte. Ce document définit les contours du projet de commune nouvelle réunissant Communailles-en-Montagne et Mignovillard avec un objectif de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, notamment afin de bénéficier des avantages financiers prévus par l'État.

Les principaux points de cette charte sont les suivants :

- Nom de la commune nouvelle : Mignovillard
- Siège : Mairie de Mignovillard
- Conseil municipal : 22 conseillers municipaux (tous les élus actuels) jusqu'en 2020

- Municipalité : mairie de la commune nouvelle, maire délégué et adjoint délégué de Communailles en Montagne, adjoints de la commune nouvelle.
- Budget et fiscalité : un seul budget général et harmonisation fiscale sur 12 ans.
- Commune déléguée de Communailles-en-Montagne jusqu'en 2020 (siège à la mairie annexe)
- Pas de commune déléguée pour Mignovillard
- Personnel : repris par la commune nouvelle
- CCAS de la commune nouvelle
- Engagements pour le mandat 2016-2020 : différents engagements volontaires sont convenus par les élus des deux communes afin de mettre en œuvre les projets actés par les conseils municipaux.

Afin d'associer la population à cette démarche et de lui donner le dernier mot, les deux conseils municipaux ont convenu d'organiser une consultation par l'intermédiaire d'un vote (sur la base de la liste électorale au 30 septembre 2015), qui sera organisé le dimanche 11 octobre 2015, de 8h à 18h à Mignovillard (le matin, à Communailles-en-Montagne). Un document d'information sera réalisé et une réunion publique pour la population de Mignovillard sera organisée le vendredi 2 octobre à 20h30 à la mairie. Le conseil municipal validera la décision de la population lors de la séance du 2 novembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération, approuve la charte de la commune nouvelle jointe en annexe à la présente délibération et décide d'organiser une consultation de la population le 11 octobre sur cette question. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'organisation de ce vote.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE